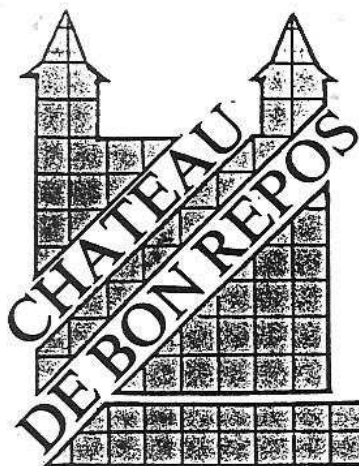




clé de

VOUTE

HISTOIRE:

Les moulins de Jarrie
(2^{ème} partie) P.2

ANIMATION:

"Un petit point sur le Globe
s'en est allé..." P.5

Maxim SAURY pour une
soirée JAZZ CLUB
exceptionnelle.

PATRIMOINE:

Un forum pour les
associations patrimoniales
de l'Isère. P.6

VISITE et CHANTIER:

Une nouvelle formule pour
1997 - 1998 P.6

R assembler quelques dizaines de bénévoles de tout âge pendant plusieurs mois (près d'un an pour certains) autour d'un projet d'animation est toujours une aventure extraordinaire.

Un spectacle, c'est bien entendu d'abord des représentations, mais c'est aussi toute une richesse de contacts, de plaisir à travailler ensemble avec la volonté de réussir quelque chose de qualité et une occasion unique de vivre une grande expérience à la fois humaine, artistique et personnelle.

Bon Repos de rassembler Jarrois, Jarroises et quelques adhérents des environs et de permettre à chacun d'entre eux de s'approprier la magie du lieu.

Avec trois soirées, près de 800 spectateurs plus qu'enthousiasmés par la qualité et le ton du spectacle - humour, poésie, dérision parfois, "un petit point sur le globe" prouve l'importance

symbolique mais aussi sociale et culturelle du patrimoine en général et du Château de Bon Repos en particulier.

Un spectacle, ce sont des comédiens, mais aussi des costumiers, un metteur en scène, une équipe technique, du gardiennage de site, des installations scénographiques et de lumière.

Un spectacle, c'est aussi l'occasion pour l'association pour la sauvegarde du Château de

Après cette aventure théâtrale, de nouveaux projets d'animation et de restauration sont à l'étude, sans oublier au printemps prochain les 20 ans de notre association:

un grand moment en perspective !

Editorial

Bruno Virot
Président

N° 20 SEPTEMBRE 1997

Bulletin édité par l'Association
pour la sauvegarde du
Château de Bon Repos.
Diffusion strictement réservée
aux adhérents de
l'Association.

Directeur de la
publication Bruno VIROT

L'histoire des moulins et de la béalière de Jarrie nous a été contée dans le précédent numéro de « Clé de Voûte » jusqu'en 1633.

Cette année-là, le seigneur achète des terres aux frères Villard, fils de Maître Claude Villard, notaire Royal de Jarrie ainsi qu'à Mathurin Villard, fils de feu Michel et à Pierre Riveyron Ponsard : *»terres et prés marécageux lieudit appelé Au Plan, pour y faire de nouveaux moulins et refaire la béalière «.*

Noël Colin, de « La Frey » meunier, est chargé avec Jean Villard de faire les couches nécessaires pour conduire l'eau des moulins et battoir à huile et à chanvre en la pièce de César Gautier jusqu'à l'embouchure des canaux. De même, les frères Villard réalisent 12 cabrettes du côté de l'île de Mr de Sautereau *»pour s'opposer que l'eau de la rivière ne vienne du côté de Jarrie «.*

Ce sont encore des cabrettes, des pilotis, des crèches, des arches, des couches à faire ou refaire. En 1635, il faut consolider par un talus planté de *»plançons de pinol ou saulze de 2 en 2 toises «*, faire une arche *»pour la défense des moulins et tenir l'eau de la Romanche du côté de Champ «.*

En 1636, Gaspard Baymond devient meunier et s'engage à tenir la béalière récurée *»comme elle est depuis peu de temps «.*

Un inventaire est fait: La béalière débute au lieu dit « la mission » (ne serait ce pas « l'admission » déjà signalée?) Elle contient 3 trappes: l'une au pied de « la mission », l'autre vers le port, la dernière au commencement de la pièce de Mr De Sautereau.

Baymond conservera les cabrettes *»que le seigneur a fait faire depuis le port jusqu'au commencement des îles de Mr Sautereau, et veillera à ce que le bois et les crochets ne soient pas dérobés «.*

Travaux d'entretien encore de la béalière en 1641 par Jean Claude Collin, meunier d'Uriage mais demeurant à Jarrie et Jacques Villard par la mise en place d'une couche de terre.

En 1672, Claude Biais remet le moulin à Ennemond Sanchoz et Claudia Riveyron, « mariés » nouveaux fermiers. Par devant Maître Jacques Naud, notaire à Jarrie et les experts Maître Marc Foujon, charpentier de Mgr. le Duc de Lesdiguières et Maître Claude Colin, meunier -tous deux de Champ-, un

inventaire est dressé où l'on apprend que *« le canal est en bon état sauf quelques endroits où il a besoin d'être nettoyé ».* Par contre, *»la première trappe de l'admission (ici ce n'est aucunement la mission) a été emportée par la rivière, la seconde est pourrie et gâtée et faut la refaire à neuf. La troisième plus basse est en bon état ayant été refaite depuis quelques années «.*

En 1676, dans une supplique au « Vibally de Grésivaudan » Maître Antoine de Pétichet, (propriétaire de l'actuelle Mairie des Chaberts) Nicolas Prunier de St André rappelle l'histoire des moulins, les droits de banalité des paroisses St Etienne, St Didier et Ste Marie de Jarrie et de Champagnier sans oublier St Jacques d'Echirolles qui stipulent la contrainte faite aux habitants de fournir *« par le dit Des Auris (premier exploitant des moulins) et ses successeurs, du pain aux manoeuvres.*

Un nouvel inventaire de 1699 indique que le canal est bien récuré et en bon état depuis la Romanche jusqu'aux moulins où, dit-on, se trouvent 5 « artifices »: un battoir à chanvre, un pressoir à huile et trois pierres. La trappe de l'admission est encore emportée par la rivière, la seconde manque et la troisième est notée de chêne presque mi-usée.

Grâce aux mauvais entretien de la béalière par son nouveau propriétaire, Etienne Peyron une « intimation » de la part des Dames de Montfleury, propriétaires du péage du Pont de Champ, nous apprenons mieux le fonctionnement de la béalière: *« que pour faire valoir les moulins qui vous appartiennent à présent, on prenait l'eau tout près le rocher appelé la mission par des constructions appelées trappes, de manière qu'il ne s'écoulait dans le canal du moulin que ce qui était nécessaire. Cependant, depuis quelques temps, pour vous dispenser de quelques frais pour l'entretien, vous vous contentez de creuser les graviers et relaissées, quand les eaux sont basses, vous construisez des digues dans la rivière qui la coupe entièrement, de manière que quand elle vient à enfler par des pluies trop abondantes ou quand les neiges fondent il s'en jette dans le canal beaucoup plus qu'il ne peut contenir et par ce moyen les eaux se répandent sur les fonds des remontrants et endommagent iceux, notamment le Grand Chemin qui dans ce temps est impraticable «.*

Le sieur Peyron est donc sommé de faire curer le canal et de rétablir la prise d'eau où elle était anciennement. L'huissier Trassy se

transporte de Grenoble à son domicile pour lui signifier l'acte et entendre sa réponse. Là, les choses sont présentées différemment: *« si la Dame de Boffin (la Prieure du Royal monastère de Monfleury) pouvait voir les choses par elle-même, si les fonds appartenant au monastère ont souffert quelques dommages, cela n'est arrivé que par le fait des familiers tant de la Dame que du Sieur; Gontier, lesquels sont allés souvent rompre la digue du canal pour attirer l'eau dans des routoirs qu'ils ont faits dans les fonds de leurs maîtres. Le fermier de la Dame plante des piquets et met des facines dans le canal pour faire enfler l'eau et la faire dégorger dans le Grand Chemin où il la prend ensuite et la conduit dans les fonds que le monastère a de l'autre côté du chemin. De quoi le répondant aurait fait informer plusieurs fois s'il n'avait été retenu par les considérations particulières qu'il a pour la Dame »*.

« Pour le curement du canal, il serait inutile tant que les arbres que la Dame et le Sieur Gontier ont dans leur fonds, qui sont tombés dans le canal y resteront. Mais que dès qu'ils auront fait enlever ceux qui y sont et couper ceux qui sont prêts à y tomber, il fera incessamment recurer le canal ».

En ce qui concerne la prise d'eau: *« qu'on fait dire à la Dame avoir été anciennement au rocher appelé la mission. Ce fait n'est ni véritable ni pertinent car on ne saurait le prouver par actes ni même par témoin, n'y ayant aucune personne dans Jarrie ni aux environs, de quelque âge qu'elle puisse être qui ait vu prendre l'eau dans cet endroit »* Ce qui est un peu fort car on a vu qu'en 1699 la trappe de l'admission a été emportée et le sieur Peyron avait en main les devis-prifaits où il en est fait mention! Mais la bonne foi ne devait pas être habituelle aux sieurs Peyron qui se sont succédés, on le voit par ailleurs dans des procès.

Bref, il conclut que *« si l'eau vient à déborder par la fonte des neiges ou autrement, c'est un fait dont il n'est pas responsable et qu'il y en a d'autres qui en souffrent et c'est un mal sans autre remède que celui que la providence voudra bien y apporter... »*

On se retrouve en 1738, Etienne Peyron fait l'objet d'une ordonnance de Gaspard Moïse de Fontagnieu, Intendant de Justice, Police et Finances du Roy, sur un rapport du Sieur Lechat, ingénieur des Ponts et Chaussées au département du Haut-Dauphiné, disant que *« le fermier du Sieur Peyron, pour dériver les*

eaux et les conduire au moulins emploie des arbres entiers ou de grosses pièces de bois, et que le torrent venant à grossir, ce qui arrive souvent, les emporte et il donnent avec force contre les piles du pont de Champ, ce qui le dégrade et cause sa ruine entière ».

Il est ordonné à Peyron et à son fermier de faire enlever les pièces de bois servant à faire dériver l'eau, et Ambroise Jaymond, garde établi pour la conservation des ponts, chaussées et digues le long des torrents du Drac et de la Romanche, signifie l'ordonnance à Peyron et Alois, fermier du moulin.

Peyron répond par une supplique à l'Intendant, et dit *« qu'on ne s'est toujours servi que de facines que l'on arrête avec de simples piquets de la grosseur d'une jambe, qu'il serait même impossible de faire transporter à sa prise d'eau des arbres entiers, eu égard au canal, aux réparations et levées de terres que l'on a fait depuis le rocher jusqu'au pont de Champ qui interdisent tout passage aux bestiaux de voiturage dans cet endroit »*.

Il dit encore *« que la Romanche entraîne souvent de gros arbres et en dernier lieu des forts gros, les uns arrêtés au dessous de la prise d'eau, les autres dans son canal et un gros peuplier sur les facines de la prise d'eau. Des gens mal intentionnés ont fait entendre au Sieur Lechat que c'était le fermier qui avait fait transporter ces gros arbres et pièces de bois. Le Sieur Lechat dont on a surpris la religion a sans doute déterminé votre grandeur à rendre l'ordonnance qui enjoint au suppliant de faire enlever les pièces de bois. Mais cette ordonnance suppose que le suppliant ou son fermier les y ont portées et que c'est une erreur dans laquelle on n'aurait pas dû faire tomber le Sieur Lechat et qu'il fera punir ceux qui l'ont mal informé et que votre Grandeur voudra bien révoquer son ordonnance »*.

Il est bien dommage de ne pas avoir les actes qui ont dû suivre pour connaître le dénouement de cette affaire, mais des documents que nous étudions nous apporteront sans doute des éléments. Seule information actuelle, Pierre Allois, le meunier a été reconduit par un bail de 8 ans.

Dans un court mémoire de 1769, on trouve mention de travaux dans la Romanche risquant de faire disparaître le déchargeoir et un petit pont au moment de la reconstruction du pont de Champ.

Dès 1769, Peyron parle d'un routoir fait à neuf en deçà de la béalière du côté du levant, sous la faculté de l'agrandir et que le Sieur Peyron se réserve pour rouir son chanvre. Il se réserve aussi en 1773 la coupe des saules autour des moulins.

En 1785, François Peyron envoie une supplique au juge du marquisat de Vizille pour requérir une ordonnance interdisant de dériver l'eau du canal: « *que le suppliant est obligé d'entretenir chaque année à grands frais. Il existe seulement d'ancienneté dans la partie supérieure un grand routoir appelé la Serve où l'on était en usage de faire rouir le chanvre que quelques particuliers de la communauté percevaient en prenant l'eau dans le canal pour remplir cette serve; ce qui se pratiquait ordinairement la veille de Notre Dame d'août, et dès que la serve était pleine on rétablissait le canal de manière que les artifices ne souffraient aucun retard. Il est arrivé que l'on a introduit dans le pays une plus grande quantité de graine de chanvre, des particuliers se sont avisés d'établir dans la partie supérieure des moulins, le long du béal, des routoirs neufs et pour s'en servir ils dérivent l'eau du canal et le mettent à sec de manière que les artifices demeurent sans activité.* »

Le Sieur Peyron n'empêche pas qu'on fasse des routoirs aux parties inférieures de ses moulins ». Il demande donc défense de dériver l'eau du canal autrement que pour remplir la Grande Serve à Notre Dame d'août. Il est répondu à cette requête « l'affiche » requise, et Jacques Miard, huissier, sergent Royal de Vizille vient publier au devant de l'église.

En 1787, François Gassaud charpentier de Jarrie, refait les vannes du déchargeoir. Mais à partir de septembre 1787, toute une série de procès intentés au sujet des travaux effectués

pour endiguer la Romanche et qui ont porté atteinte au fonctionnement des moulins nous font connaître la nature des travaux engagés.

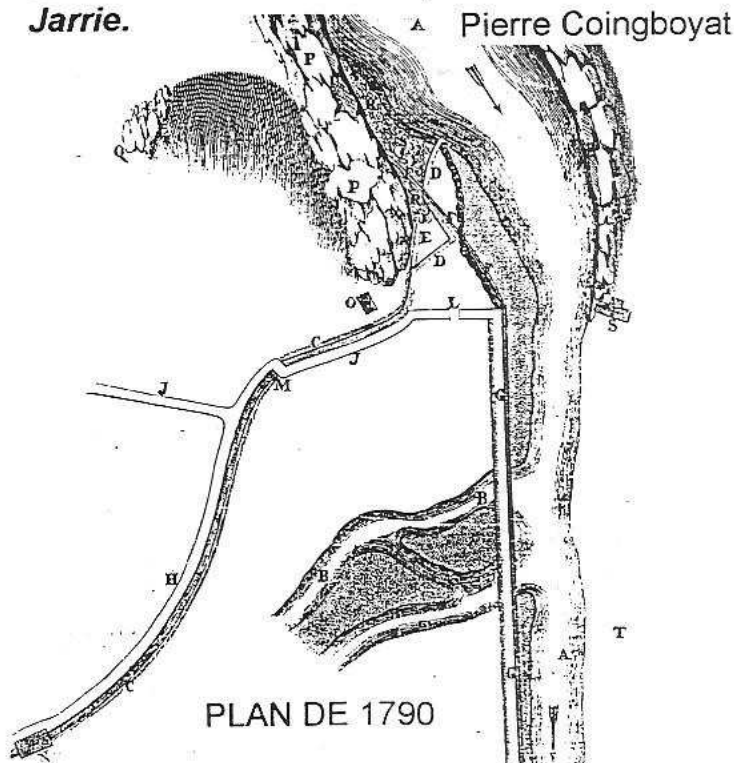
Le 2 Mars 1785 déjà, par un acte extrajudiciaire, Peyron proteste et réclame l'exécution du devis. Les Sieurs Amar et Saint-Corps ont été nommés syndics de la communauté pour solliciter l'établissement de la digue et pour défendre les intérêts de la communauté contre les prétentions de celles de Champ. Le Sieur Oriard député de la communauté prend parti pour « *les personnes qui ont prouvé au pays l'avantage inappréciable d'une digue* ».

Un devis avait été dressé le 11 Avril 1781 par le Sieur Marillot ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, contenant les conditions et dimensions des ouvrages à faire pour parvenir au « *projet avantageux que s'était proposé la communauté de Jarrie* ». En Décembre 1781, l'adjudication fut passée sur avis du Sieur Mongenet ingénieur des Ponts et Chaussées pour 46.600 livres.

Mais le devis a été mal exécuté par un entrepreneur qui avait subrogé les travaux et l'arrivée de l'eau dans la béalière est interrompue. Ce sera l'objet de procès et chicaneries qui continueront encore après François Peyron avec François Jat son gendre, premier officier municipal en 1792.

Au moment où un nouvel endiguement de la Romanche est effectué pour installer la déviation routière de la R.N. 85, il était bon de rappeler tous ces travaux qui ont conditionné de tout temps la vie de Jarrie.

- L É G E N D E :**
- A. Torrent de la Romanche.
 - B. Vestiges de la première branche du torrent, avant la construction de la digue G.
 - C. Canal des moulins du sieur Peyron.
 - E. Partie du canal C, laquelle indique par sa direction, l'emplacement de la prise d'eau qui a été comblée par les déblais R.
 - D. D. Fossé que l'entrepreneur a substitué à l'ancienne prise d'eau.
 - F.F. Courbe de 75 toises ordonnée par le devis, laquelle n'a pas été exécutée, quoique la construction de la digue dû commencer par cette courbe.
 - G. G. Partie de la digue en ligne droite; l'entrepreneur a commencé la construction par cette partie, quoique suivant le devis, il n'eût dû l'exécuter qu'après avoir établi la courbe F.
 - H. Chemin tendant aux moulins du sieur Peyron.
 - J. Chemin tendant de Jarrie à Champ.
 - L. Pont en maçonnerie sur ledit chemin.
 - M. Autre pont.
 - N. Moulins du sieur Peyron.
 - O. Maison appartenante aux dames de Montfleuri.
 - P. P. Rocher de l'Étroit exploité par l'entrepreneur.
 - Q. Carrière sur le coteau, indiquée par le devis.
 - R. R. Déblais & blocs de pierre qui ont comblé la prise d'eau.
 - S. Chapelle de la Magdeleine.
 - T. Territoire de Champ.



« Un Petit Point sur le Globe » s'en est allé...

Il est presque impossible de parler, d'écrire, sur un spectacle de théâtre qui n'existe plus, depuis longtemps...deux mois déjà, c'est une éternité pour « l'éphémère » du théâtre !

Ephémère : vous savez ce que cela veut dire ?...c'est un mot grec...

« qui dure un jour » (merci Petit Robert). Qui dure un jour...même pas : qui dure l'espace d'un soir, et puis plus rien.

Vous avez beau essayer d'en reparler, de faire partager votre émotion à quelqu'un...Mais que « ressentira » vraiment votre interlocuteur « s'il n'y était pas ? » Vous avez beau prendre quelques photos, faire un film vidéo; cela n'a plus grand chose à voir avec « l'original », avec ce qui se passait sur le lieu scénique, dans l'instant de la représentation, avec ce souffle d'air et parfois ce grand vent !

Une musique vaguement moyennâgeuse se fait entendre. Elle vient de l'intérieur du château, et même de par-dessus, de tout autour, comme si l'on était déjà enveloppé par ce qui constitue le « mystère » du théâtre, spectacle « vivant » se déroulant avec des êtres de corps et d'esprit devant des spectateurs eux aussi vivants, dans cet instant de temps irremplaçable, unique, qui ne se reproduira plus jamais dans leur vie.

« Il était une fois un vieux château en ruine, mais qui avait encore belle allure dans le paysage... » Un clown apparaît. Il regarde les étoiles. Une jeune fille étrange est habillée de noir. Un enfant crée un monde de musiciens avec sa baguette magique ! Un émir surgit de son désert illuminé de lampadaires...De jeunes comédiennes arrivent sur de drôles de machines. Des livres parlent. Des « personnages » n'en font qu'à leur tête, et nous font des scènes ! Des jeunes filles vêtues de blanc apparaissent dans de belles lumières sur la cour et aux fenêtres du château. Elles nous disent des mots de création, d'enfance, d'amour, de vie, de cosmos tout là-haut et tout autour. Un enfant porte la Terre qui nous porte...et la lumière, sur une planète et sur des petits cercles blancs, s'envole pour toujours dans le mystère du ciel sombre...et de l'instant

fini ! Allez donc raconter cette histoire de fou à quelqu'un !

« Quel est ce coin mystérieux qui de temps à autre se réveille, touché par la caresse d'un projecteur de théâtre, baguette magique soulevant les spectacles ? »

C'est « beau », quand on le dit comme ça...mais quel chantier ! et parfois quelle galère !

Ceux qui ont l'expérience d'une telle entreprise savent ce qu'elle demande comme travail, ce qu'elle implique comme soucis : le texte, le sens de ce qu'on dit et de ce qu'on fait, les comédiennes, les comédiens, leur formation, leur « moral », le respect de leur scolarité ou de leur travail, le budget, les subventions, la lumière, le son, les costumes, la régie générale, la préparation du site, le décor, le matériel, la sécurité, l'administration, la gestion, la publicité, l'information, les répétitions, la dernière ligne droite, et pour couronner le tout : LA SAINTE METEO DE ST MARTIN D'HERES, TOUS LES QUARTS D'HEURE !

Faites-nous un cadeau, s'il vous plaît, donnez-nous un mois de juin tout beau, tout chaud, qui sent bon le foin coupé (et sec !)...et « les tilleuls verts de la promenade. Les tilleuls sentent bon dans les bons soirs de juin ! L'air est parfois si doux, qu'on ferme la paupière... » et cetera.....hélas, c'était du temps de Rimbaud. A Bon Repos en juin, il est rare qu'on ferme ainsi la paupière...

On ne saurait oublier ici les « 72 » personnes, familles ou organismes (mairie, troupes, associations, entreprises)...nous les avons comptés sur le programme donné en juin...qui ont participé ou aidé à la réalisation de ce spectacle, ainsi que les 812 spectateurs qui sont venus. Chacun se reconnaîtra ici dans « l'anonymat », mais dans ce mouvement de « coeur » qui unit encore ceux qui font et vivent ensemble une « belle » chose....

François Giroud.

BILAN FINANCIER DU SPECTACLE

RECETTES		DEPENSES	
Entrées spectacles	37 330.00 F	Création du spectacle (lumière, son, costumes, scénographie, ...)	19 093.00 F
Subvention Mairie de Jarrie	20 000.00 F	Frais généraux (secrétariat, assurances, droits d'auteurs, ...)	24 866.00 F
Divers	1 000.00 F	Publicité - Promotion	10 372.00 F
TOTAL	58 330.00 F	TOTAL	54 331.00 F

VISITES ET CHANTIERS

Depuis plus de 10 ans, le château de Bon Repos est ouvert au public les Dimanches après-midi des mois de Mai, Juin, Septembre et Octobre.

L'expérience nous a montré que les visiteurs étaient parfois plus nombreux certaines belles journées d'automne ou d'hiver.

D'autre part, nous avons noté l'intérêt accru des visiteurs lors des chantiers de restauration.

Nous avons donc décidé d'ouvrir le château aux visites, toute l'année, en même temps que les chantiers de bénévoles, soit en général le troisième dimanche de chaque mois.

Les prochaines dates d'ouverture et de chantier seront donc les samedi 20 et dimanche 21 Septembre pour les journées du Patrimoine 1997, puis les dimanches 12 Octobre, 16 Novembre, 21 Décembre, 18 Janvier, 15 Février et 15 Mars.

Au programme des restaurations : la poursuite de la consolidation de la tour d'enceinte, le traitement du sol de la cuisine et l'entretien des portes et boiseries des fenêtres et de toiture.

Quelques nouvelles des associations du canton.

Les Amis de l'Histoire du Pays Vizillois viennent d'éditer le n° 12 de leur revue « MEMOIRE ».

Des articles et chroniques concernant divers lieux du canton racontent le passé proche ou lointain de nos villages. N'hésitez pas à vous procurer ce numéro dans les magasins de presse du canton.

Au programme d'un prochain numéro, un article sur l'histoire du château de Bon Repos.

Le Musée « Autrefois » de Champ sur Drac est un lieu sûrement trop peu connu des Jarrois mais qui mérite que l'on s'y attarde. Nous rappelons que cette association distribue l'excellente publication de Jean-L. Roux sur l'histoire des Papeteries Navarre.

Associations, Histoire et Patrimoine

Il y a un an, une rencontre inter-associative regroupant de nombreuses associations patrimoniales a eu lieu dans le spectaculaire site de fort Barraux.

Cette journée a montré le désir de rencontre, de partage et d'échange d'expériences de nombreuses associations oeuvrant dans le domaine de l'histoire ou de la sauvegarde du patrimoine.

Un groupe de responsables associatifs a donc poursuivi cette amorce en interrogeant de nombreuses associations du département afin de permettre une meilleure connaissance mutuelle et de recenser leurs attentes de collaboration voir de regroupement.

Afin de diffuser ces résultats et d'en élaborer les prolongements, un **forum** inter-associatif est organisé le **Dimanche 5 Octobre**. Le site du château de Bon Repos paraissant représentatif d'une action de sauvegarde associative et offrant de plus une bonne capacité d'accueil a été choisi pour recevoir ce forum.

Celui-ci s'organise en deux temps. Le matin réservé aux responsables associatifs sera un moment de rencontre et de débats. L'après-midi, le château de Bon Repos sera ouvert aux membres de toutes les associations qui animeront un stand présentant leurs activités et publications.

Aussi n'hésitez pas à venir les découvrir.

Le Musée du Chlore et de la Chimie

a pris une part active dans les recherches historiques que conduit la municipalité de Jarrie parallèlement au projet de réhabilitation de la Maison de Maître du Clos Jouvin.

Les personnes intéressées ou possédant des éléments d'informations ou documents sur le sujet peuvent encore rejoindre le groupe dans lequel travaillent déjà plusieurs membres des associations voisines.

L'objectif est la publication d'un historique de ce lieu important de la commune que nous avons déjà évoqué dans notre tribune d'histoire (articles sur la tour d'Avallon ainsi que sur le « farouche Amar »).